

Chapitre 1. Le projet

Rappel du référentiel du Module 2 – Savoirs associés

L'objectif de ce programme est de permettre aux étudiants :

- de fournir un cadre méthodologique pour réaliser des actions dans différents contextes professionnels (projet individuel, projets collectifs, projet inter-institutionnel).

1. Définition

Selon la norme X50-105 de l'AFNOR¹, *le projet est un processus unique qui consiste en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées, comportant des dates de début et de fin, entrepris dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques, incluant des contraintes de délais, de coûts et de ressources.*

En fait, **un projet implique un ensemble d'intervenants, de moyens matériels et financiers, d'actions, mis en place pour répondre à un problème ou à un besoin.** Pour qu'il y ait projet, il faut que la démarche soit limitée dans le temps. C'est en effet ce qui va différencier le projet de l'activité permanente d'une organisation.

Voici par exemple un projet de solidarité intégré mené au Rwanda en 2011 par le Secours Populaire Français. Les actions du Secours Populaire dans ce pays ne sont pas nouvelles, il y intervient depuis de génocide de 1994. Ainsi, après l'aide d'urgence, il a rapidement mis en place des projets de développement en direction des personnes les plus défavorisées.²

En partenariat avec l'association "Solidarité Rwandaise", le Secours populaire mène un programme de développement pour 2.000 foyers (soit plus de 10.000 habitants) dans la zone rurale de Gahanga, à quelques kilomètres de Kigali. Ce programme s'inscrit dans une démarche globale et intervient ainsi dans plusieurs domaines : éducation, activités génératrices de

¹ Association Française de NORmalisation, créée en 1929. C'est l'organisation officielle en charge des normes en France. Depuis 2004 et sa fusion avec l'Agence française pour l'amélioration et le management de la qualité (AFAQ), elle est rattachée au groupe AFNOR qui agit dans les domaines de la normalisation, la certification, l'édition spécialisée et la formation.

² www.secourspopulaire.fr.

revenus, sécurité alimentaire... Trois projets sont conduits simultanément :

Favoriser l'accès à l'éducation

Le Secours populaire a aidé à l'ouverture d'une école maternelle (février 2010) qui fonctionne sous la forme d'une association. Elle accueille dorénavant une centaine d'enfants et est conduite par deux institutrices, qui sont formées à la faculté d'éducation de Kibungo. L'école dispose de très peu de moyens en termes de livres, cahiers, crayons, jouets. Le Secours populaire a financé l'achat de fournitures scolaires. L'édition 2010 de la campagne des "Pères Noël verts" a également permis de distribuer des jeux éducatifs collectifs et un sac à dos scolaire à chaque enfant. Une association de parents d'élèves s'est mise en place et compte déjà 82 membres. La scolarisation des enfants permet aux femmes de travailler et d'améliorer les conditions de vie de leur famille.

Soutenir des activités génératrices de revenus

Ce projet comporte trois volets :

- Le développement sur un terrain de 8 hectares d'une agriculture maraîchère, par des coopératives de femmes.

Jusqu'à présent, les femmes de Gahanga ne cultivaient que du maïs et du soja qui ne leur permettaient pas d'engendrer suffisamment de revenus (environ 190 euros par an). Le projet les oriente vers la culture de produits maraîchers (haricots verts, poivrons, tomates, carottes), pour assurer leur propre consommation, mais également pour vendre les excédents sur le marché local. Progressivement, de nouvelles pratiques alimentaires sont introduites et améliorent la santé des familles. Grâce à la vente, les femmes génèrent un revenu de 155.400 FRW (environ 190 euros) sur 3 mois, soit ce qu'elles gagnaient en 1 an auparavant. Les femmes ont participé à une session de formation sur les techniques agricoles. Le Secours populaire a permis l'achat d'outils agricoles et de semences et a accompagné son partenaire dans la construction d'un moulin à graines et à tubercules. Le SPF contribue également à une amélioration de l'accès à l'eau pour tout le village, notamment par l'installation de citernes de récupération des eaux pluviales.

- Le soutien à une coopérative d'élevage de lapins : le projet apporte son soutien à cinq jeunes du village qui ont mis en place un élevage cunicole. Cette aide se traduit par l'achat de lapins, du matériel nécessaire à la construction des clapiers et le financement du premier suivi vétérinaire.

- Le développement d'un atelier de couture.

Cet atelier a déjà formé une vingtaine de femmes. Le SPF apporte son soutien par la fourniture de matériel et de tissus afin de lancer un atelier de production de vêtements et de tissus utilisables de façon domestique.

Développer un tissu associatif à Gahanga

Le Secours populaire a participé à l'équipement des locaux de son partenaire « Solidarité Rwandaise », dont toutes les associations du village pourront bénéficier.

Il a également apporté son aide aux associations de football en organisant l'envoi de paires de chaussures et de ballons pour le village et en améliorant l'entretien du terrain. En plus de l'engagement sportif, les matchs de foot représentent une animation importante pour le village et sa jeunesse.

À RETENIR

Les projets menés dans le secteur sanitaire et social touchent généralement, comme on peut le voir dans l'exemple ci-dessus, des populations fragilisées. Ils traitent aussi des problèmes qui peuvent influencer sur la vie privée des personnes concernées. Certaines précautions, éthiques et déontologiques notamment, sont donc à prendre en compte pour mener le projet dans les meilleures conditions possibles.

De même, **depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, toute action engagée dans ce secteur doit s'inscrire dans le cadre d'un projet d'établissement fondé sur un projet de vie, d'animation et de socialisation.** Quant aux projets gérés par l'État ou les établissements publics, ils doivent obligatoirement faire l'objet d'un appel d'offre³.

2. Les enjeux de la démarche de projet

Dans une structure, **la démarche de projet a de nombreux intérêts.** Un projet réfléchi et bien mené sera en effet bénéfique pour l'organisation, tant sur le plan humain que professionnel ou financier. En mobilisant les personnels autour d'un projet commun, il donne du sens à leurs

³ Procédure qui permet de mettre différentes entreprises en concurrence afin de choisir celle qui sera la plus à même de répondre au besoin exprimé par la structure.

actions. Au niveau de la structure, il offre une nouvelle dynamique, de nouvelles ambitions. **C'est donc avant tout une démarche de progrès, une volonté de « vivre avec son temps ».**

Il peut permettre :

- d'apporter des nouveautés (projet de création d'un livret d'accueil dans une association) ;
- de moderniser certains fonctionnements (projet de remplacer les dossiers papier dans un EHPAD par des dossiers informatisés) ;
- de diriger une structure (projet de restructuration d'un service d'aide à domicile) ;
- de gérer le personnel (projet de répartition des tâches dans une équipe) ;
- d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers (projet de restructuration de l'espace d'accueil d'une antenne de la CAF) ;
- d'informer la population des risques encourus par certaines pratiques ou comportements (projet de campagne de prévention du SIDA) ;
- d'inciter le public à changer de comportement (plan santé publique diabète).

3. Les différents contextes possibles

Les projets sanitaires et sociaux s'inscrivent dans un cadre réglementaire et institutionnel spécifique. Ainsi, il est essentiel de s'enquérir des lois, des plans locaux ou nationaux, des schémas régionaux, des dispositifs qui encadrent notre domaine d'intervention. Tout projet s'appuie par exemple sur des textes réglementaires comme la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui a fixé de nouvelles règles relatives aux droits des personnes.

Définir ce contexte va également permettre de clarifier les missions de la structure ou de l'équipe porteuse du projet.

4. Les différents types de projets

Il existe de nombreux types de projets, qui répondent soit à une **démarche personnelle**, soit à une **démarche collective**.

A. Le projet individualisé personnalisé

Il correspond à une démarche de projet appliquée à un usager en particulier. Il portera différents noms en fonction de la personne à qui il est destiné (projet de vie en EHPAD, projet personnalisé de réussite éducative pour un élève qui montre des difficultés d'apprentissage...) et son but est d'aider la personne prise en charge à s'adapter à une situation nouvelle. **Il variera donc d'un individu à l'autre, s'adaptant aux attentes et aux besoins de chacun.**

Ce peut être, par exemple, le projet d'accueil individualisé d'un enfant souffrant d'une pathologie chronique. Ce projet visera alors à lui permettre de suivre une scolarité dite normale, en étudiant ses modalités d'accueil. Il s'articulera autour d'une réflexion commune entre les différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant : l'équipe éducative, le médecin scolaire qui déterminera les aménagements susceptibles d'être mis en place...

Vous trouverez ci-dessous un exemple de document de mise en place d'un projet individualisé pour un enfant asthmatique⁴ :

<p>Exemple de Projet d'Accueil Individualisé Circulaire projet d'accueil n° 2003-135 du 08/09/2003 (Bulletin Officiel n° 34 du 18/9/2003) Circulaire restauration scolaire n° 2001-118 du 25/06/2001 (BO Spécial n° 9 du 28/06/2001).</p>		
<p>ELEVE CONCERNE</p>		
Photo	Nom :	Prénom :
	Adresse :	
	Date de Naissance :	Age :
	Classe :	Sexe :
<p>Année scolaire du 1^{er} PAI PAI reconduit pour l'année scolaire.....</p>		
<p><i>La décision de révéler des informations médicales couvertes par le secret professionnel appartient à la famille qui demande la mise en place d'un projet d'accueil individualisé pour son enfant atteint de troubles de la santé évoluant sur une longue période. La révélation de ces informations permet d'assurer la meilleure prise en charge de l'enfant afin que la collectivité d'accueil lui permette de suivre son traitement et/ou son régime et puisse intervenir en cas d'urgence. Les personnels sont eux-mêmes astreints au secret professionnel et ne transmettent entre eux que les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant. Néanmoins, si la famille le juge nécessaire, elle peut adresser sous pli cacheté les informations qu'elle souhaite ne transmettre qu'à un médecin.</i></p>		

Je soussigné....., père, mère, représentant légal, demande pour mon enfant la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé à partir de la prescription médicale et/ou du protocole d'intervention du Docteur.....

 tel :.....
 J'autorise que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant dans l'établissement d'accueil : crèche, école, cantine, temps périscolaire
 Je demande à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements prévus dans ce document

Signature du représentant légal:

Les parties prenantes ont pris connaissance de la totalité du document et des annexes. Ils s'engagent à le communiquer aux personnels qui pourraient être amenés à les remplacer

Signatures du PAI et date :

Responsable établissement
 Médecin Ed Nat ou de l'institution Maire ou son représentant
 ou école

⁴ <http://www.allergienet.com/pai2005-enfants-adolescents/>

Pour tous les enfants concernés

➤ **Trousses d'urgence contenant les médicaments prescrits par le médecin**

- Indiquer les endroits où sont déposés les trousse d'urgence.....
- Les trousse sont fournies par les parents et doivent contenir un double de ce document
- Les parents fournissent les médicaments et il est de leur responsabilité de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés
- Les parents s'engagent à informer le médecin de l'éducation nationale ou de l'institution en cas de changement de la prescription médicale

➤ **En cas de déplacement scolaire : classes transplantées ou sorties**

- Informer les personnels de la structure d'accueil de l'existence du PAI et l'appliquer
- Prendre la trousse d'urgence avec le double de ce document
- Noter les numéros de téléphone d'urgence du lieu du déplacement à l'étranger

➤ **En cas de changement d'enseignant**

- Faire suivre l'information de façon prioritaire

➤ **Pour les temps péri-scolaires et la restauration scolaire**

- Ces temps sont placés sous la responsabilité du maire ou d'associations : il est important que leurs représentants soient associés à la rédaction du PAI

Besoins spécifiques de l'élève

➤ **Restaurant scolaire (cocher la mention retenue):**

- Non autorisé
- Paniers repas seuls autorisés
- Régimes spécifiques garantis par le distributeur de restauration collective
- Menus habituels avec éviction simple (lecture des menus par les parents)
- Autre (préciser)

➤ **Les goûters**

- Goûters habituels autorisés
- Consommation des goûters habituels avec éviction simple
- Aucune prise alimentaire autre que le goûter apporté par l'élève

➤ **Les activités d'arts plastiques**

Une attention particulière doit être portée à la manipulation de certains matériaux :

- Fruits à coque, Cacahuètes (arachide)
- Pâtes à modeler
- Pâte à sel
- Autres (préciser).....

➤ **Autres aménagements** à détailler

Etablissement : Année Scolaire :
 Adresse de l'établissement :
 Chef d'Etablissement :
 Tél. :
 Mairie de :

**Médecin de l'éducation nationale ou de l'institution,
 Coordonnateur du Projet d'Accueil Individualisé**

Nom	Lieu où il peut être joint	Téléphone
		Bureau : Portable :

PERSONNES A PREVENIR

Les urgences

Sur téléphone standard	15
Sur téléphone portable	112

Les parents ou représentants légaux

	Monsieur	Madame
Nom		
N° téléphone domicile		
N° téléphone travail		
N° téléphone portable		

Le médecin qui suit l'enfant

Nom	
Adresse	
Téléphones	

L'allergologue qui suit l'enfant

Nom	
Adresse	
Téléphones	

Protocole de soins d'urgence
A renseigner par le médecin qui suit l'enfant

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____
Classe : _____
Etablissement : _____

Allergie à

Composition de la trousse d'urgence (déposée à l'école) : L'ordonnance détaillée pour les soins, et la liste des médicaments à faire figurer dans la trousse d'urgence sont joints en annexe.

Antihistaminique :
 Corticoïdes :
 Broncho-dilatateur :
 Adrénaline injectable :
 Autres :

Dès les premiers signes, prévenir les parents et le médecin traitant
Appeler le SAMU (15 ou 112 sur portable) et pratiquer :

Situations	Signes d'appel	Conduite à tenir
Urticaire aiguë	Démangeaisons, boutons comme des piqûres d'ortie, plaques rouges	
Conjonctivite Rhinite	Yeux rouges, gonflés Eternuements, écoulement du nez	
Œdème sans signe respiratoire	Gonflement des lèvres, du visage ou d'une partie du corps	
Troubles digestifs	Douleurs abdominales, vomissements	
Crise d'asthme	Toux sèche, gêne respiratoire, sifflements audibles, l'enfant se plaint de ne pas pouvoir respirer correctement	
Œdème avec signes respiratoires	Toux rauque, voix modifiée Signes d'asphyxie, d'étouffement	
Choc ou malaise	Malaise avec démangeaisons, gêne respiratoire, douleurs abdominales, nausées, vomissements	

Noter la date, l'heure des signes et des médicaments donnés
Rester à côté de l'enfant ou de l'adolescent

Date : _____ Signature et cachet du médecin _____

Annexes

Modèle de lettre pour les parents

à Mme, M.
Parents de l'Enfant.....
Classe.....

Madame, Monsieur

Vous m'avez indiqué que votre enfant présente une allergie alimentaire pouvant nécessiter un traitement ou des soins à l'école.

Pour permettre de répondre à ces besoins, il convient que vous demandiez la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Le médecin de l'Éducation Nationale ou le médecin de l'institution est chargé de la rédaction du PAI d'après les informations fournies par le médecin de votre enfant en étroite concertation avec vous, l'infirmière et les personnels concernés.

Pour cela, vous voudrez bien faire :

- compléter le document ci-joint par le médecin de votre enfant
- joindre un bilan allergologique récent
- joindre l'ordonnance correspondant aux soins d'urgence

Ces documents devront être retournés **sous enveloppe cachetée** au médecin de l'Éducation Nationale ou au médecin de l'institution afin d'établir le PAI avec vous

Il vous appartient de fournir la trousse d'urgence contenant les médicaments et de veiller à les renouveler.

Le Directeur
Le Chef d'Établissement

Réf PAI : circulaire n°2003-135 du 08.09-2003

Notice d'information à l'attention du personnel de surveillance des garderies périscolaires et de la restauration scolaire

En vertu de la réglementation en vigueur peuvent être accueillis dans les restaurants scolaires et/ou les garderies périscolaires des enfants présentant une allergie alimentaire.

Cet accueil est organisé dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé qui définit de manière précise les conditions de prise en charge de l'enfant.

Il est important que vous preniez connaissance de ce document ainsi que du lieu de stockage des médicaments

En cas d'accident allergique, il vous revient au même titre qu'à toute personne adulte présente **d'appeler le SAMU (15 ou 112)** et de suivre strictement les indications du PAI y compris celles vous invitant à administrer à l'enfant les médicaments prescrits par son médecin traitant dans le cadre du « **protocole d'intervention en cas d'urgence** »

Secret professionnel :

Eu égard aux règles strictes du secret professionnel et du devoir de réserve, vous êtes tenu de ne divulguer l'identité d'un enfant allergique ou tout autre renseignement d'ordre médical à aucune autre personne que les professionnels avec lesquels vous partagez la prise en charge spécifique de cet enfant, et dans la limite de ce qui est nécessaire.

Le médecin et l'infirmière de l'éducation nationale ou le médecin de l'institution se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

B. Le projet personnel

Il correspond à la démarche effectuée par la personne concernée dans le cadre de la mise en place d'un projet individualisé personnalisé. Il concerne l'origine du problème, les raisons pour lesquelles la personne a décidé d'agir et d'être prise en charge. Dans le cas d'un enfant obèse, ce sont les dysfonctionnements familiaux, scolaires, sociaux qui peuvent le conduire à l'action. Son objectif sera alors de perdre du poids pour se construire, gagner en autonomie, accepter son surpoids...

Voilà par exemple en quoi consiste le projet personnel d'un jeune patient admis dans une Maison d'Enfants Diététique et Thermale⁵ :

Le Projet Personnel

C'est le projet de la personne. C'est celui qui est parlé par le jeune patient. Il est d'une autre nature que le Projet Individuel. C'est l'origine, le contenu du discours de motivation, et il doit être mis en tension avec le Projet Individuel. Nous recevons un adolescent qui est obèse, souvent en situation familiale, sociale, scolaire en dysfonctionnement, motivé pour maigrir, et ayant à traiter des contraintes psychologiques :

- se construire sur ses potentiels,
- prendre de l'autonomie vis-à-vis de sa famille,
- gérer le fait d'être obèse.

Pour établir une alliance thérapeutique il faut connaître et respecter sa position par rapport au problème que lui pose son poids, en notant les deux aspects :

- l'aspect intellectuel : les explications que donne le jeune de son obésité, l'analyse qu'il en fait, pourquoi cette obésité persiste, par où la solution doit passer etc.
- l'aspect émotionnel : le chagrin, la révolte, l'inquiétude, l'angoisse

Le Projet Personnel explore le vécu de la surcharge pondérale, l'image et l'estime de soi, l'enjeu de l'amaigrissement, la capacité de projection du futur médical, socioculturel, scolaire... Dès qu'un adolescent a un projet, c'est 50% du dispositif thérapeutique qui est en place.

C. Le projet d'étude

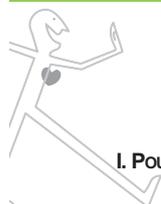
Le projet d'étude, comme les suivants, correspond à une **démarche de projet appliquée à un groupe ou une population précise**. Il consiste à étudier un problème en utilisant les méthodes de recueil de données⁶.

Une étude sociologique sur l'engagement bénévole des jeunes en France⁷ entre tout à fait dans ce cadre. Un échantillon de jeunes pourra être interrogé par le biais d'un questionnaire ciblé afin de déterminer quel est leur rapport avec le bénévolat. Voici par exemple un extrait d'un projet mené en 2008 par *France Bénévolat* :

⁵ <http://www.medt.fr/le-projet-de-soins.html>.

⁶ cf. Module G manuel de 1^e année.

⁷ <http://www.francebenevolat.org>.



RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE

I. POURQUOI UN TRAVAIL COLLECTIF TRÈS VOLONTARISTE DU RÉSEAU FRANCE BÉNÉVOLAT SUR CE THÈME?

Le Réseau France Bénévolat a décidé de faire de l'engagement bénévole des jeunes son thème collectif d'année 2008. Les raisons de ce choix sont assez évidentes. France Bénévolat utilise depuis plusieurs années l'expression *pédagogie de l'engagement* à l'égard des bénévoles potentiels ou des nouveaux bénévoles, qui n'ont pas eu la chance de bénéficier de la transmission des valeurs familiales de solidarité et d'engagement (les *sociabilités familiales*, selon l'expression des sociologues).

Cette notion de *pédagogie de l'engagement* peut s'appliquer à tous les groupes d'âges et toutes catégories de population : nouveaux retraités ayant peu connu la vie associative auparavant, mais éprouvant un besoin d'utilité sociale ; salariés peu disponibles, mais souhaitant quand même "faire quelque chose" pour donner sens à leur vie ; demandeurs d'emploi souhaitant sortir de leur isolement... Mais, bien sûr, cette pédagogie de l'engagement concerne prioritairement les jeunes.

Empiriquement, le Réseau France Bénévolat éprouve un sentiment paradoxal :

- d'un côté, des associations qui disent avoir du mal à trouver des jeunes, vivre un vieillissement de leurs bénévoles, avoir besoin de sang neuf...
- d'un autre côté, des jeunes qui souhaitent s'engager, mais qui nous disent ne pas trouver d'associations attractives ou de missions adaptées à leur envie ou leur disponibilité, ou encore d'avoir été mal accueillis par les associations ou encore qui ont le sentiment d'être instrumentalisés sur les tâches les plus banales...
- enfin notre très grande difficulté, au quotidien à trouver des missions et des projets adaptés aux rythmes et aux souhaits des jeunes, surtout quand ces demandes sont intégrées au sein de dispositifs pédagogiques et éducatifs portés par les établissements d'enseignement (voir dossier Expériences dont la liste est fournie en annexe).

II. LA MÉTHODE UTILISÉE

Ce travail a été mené tout au long de l'année 2008 dans le cadre du thème d'année choisie

par le Réseau France Bénévolat, selon une méthode de recherche/action empirique, avec les éléments de démarche suivants :

- la constitution d'un bilan de connaissances sur le thème, à partir de la bibliographie existante ;
- la conduite d'une enquête menée par Marie Journois, stagiaire Master 1 à France Bénévolat de février à juillet 2008, prioritairement sur les bonnes pratiques (avec l'appui d'Eliane Goudet pour les expériences étrangères) ;
- des données spécifiques de l'enquête BOB 2007 (*Baromètre de l'Opinion des Bénévoles Recherches&Solidarités*¹/France Bénévolat),
- une autre enquête individuelle auprès d'une quarantaine de jeunes bénévoles, menée par Arab Azedine, stagiaire Master 2 à France Bénévolat en mai et juin 2008,
- la mise en place d'une démarche d'*auto médiatisation* menée par Moderniser Sans Exclure Sud auprès de 2 groupes de 16 jeunes ;
- une enquête locale menée auprès d'associations et de jeunes du Loiret par 2 stagiaires de licence (Pauline St Martin et Julie Bruneteau), sous l'égide de FB Loiret,
- avec les contributions d'un Comité de Pilotage interinstitutionnel et de la Commission Inter Associative de France Bénévolat (voir compositions en annexes de l'étude globale).

D. Le projet d'établissement (ou de service)

Le projet d'établissement ou de service consiste en une démarche de projet appliquée aux structures sanitaires, sociales et médico-sociales. Si la structure porteuse du projet est un établissement dans son ensemble, on parlera de projet d'établissement. Si c'est un service social ou médico-social, on parlera de projet de service.

Ce type de projet permet de définir les objectifs, mais aussi les modalités d'organisation et de fonctionnement des établissements ou services concernés. À ce titre, il est soumis à une législation précise et définit les perspectives d'évolution de l'établissement à moyen terme. Il nécessite aussi la participation de tous les membres de l'organisation.

Le projet d'établissement en EHPAD, par exemple, répond à une obligation réglementaire, (dispositions de l'article L. 311-8 du code de l'action sociale et des familles) instituée par la loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elle s'impose en effet pour les établissements sociaux et médico-sociaux (article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles) avec une réactualisation tous les 5 ans.

La rédaction du projet d'établissement de l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) rentre dans une démarche globale d'établissement visant à mobiliser les ressources dans un sens partagé et connu de tous, et adaptées aux caractéristiques de l'environnement. **Le projet d'établissement débouche sur la mise en œuvre cohérente et programmée d'actions articulées entre elles**, dans le cadre des orientations définies pour la performance et l'efficacité de l'établissement, au regard de son environnement spécifique et de l'ensemble du tissu social et médico-social.

Voici le projet d'établissement 2013-2018 de l'EHPAD de Guer⁸ dans le Morbihan, qui vous donnera un aperçu de ce en quoi il consiste :

- | |
|---|
| <p>1- Diversifier l'offre de prise en charge en réponse aux besoins de la population locale :
Augmentation des places d'accueil de jour : . Passage de 2 à 6 places . Mise en place d'une équipe professionnelle dédiée pour cet accueil . Mise en place d'un accompagnement adapté aux résidents atteints de la maladie Alzheimer : création d'un PASA : . Réponse aux besoins des résidents de l'établissement ne pouvant être accompagnés au sein de l'unité dédiée . Accompagnement plus individualisé lors des repas notamment</p> |
|---|

⁸ www.ehpads-guer.com.

- 2- Humanisation des espaces et adaptation des locaux à l'évolution des pathologies des personnes accompagnées : Suppression de la totalité des chambres doubles
Reconstruction de la cuisine Création de locaux adaptés pour un PASA Identification de l'accueil de jour Regroupement du pôle soins (ergothérapeute, psychologue, cadre de santé...)
- 3- Développer les partenariats et l'insertion de l'établissement dans le réseau gérontologique de proximité : Formalisation d'un partenariat avec une structure sanitaire pour l'appui en matière de prévention des risques infectieux Développement des partenariats avec l'HAD du CH de Ploërmel Mutualisation avec d'autres établissements médico-sociaux notamment pour les fonctions logistiques.
- 4- Poursuivre l'individualisation de la prise en charge et la démarche de Bientraitance : Actualisation et évaluation des projets d'accompagnement personnalisés Poursuivre les actions de formation en matière de Bientraitance et développer l'organisation de groupes d'analyse des pratiques professionnelles.
- 5- Poursuivre la professionnalisation des équipes : Amélioration des prestations hôtelières : techniques de services adaptées, tenues... Adaptation de la formation des professionnels au vu de la diversification de l'offre d'accompagnement : formation d'assistant de soins en gérontologie
- 6- Développer et s'adapter aux besoins, les modalités de participation des résidents : Développement du nombre de CVS organisés Mise en place d'instances de participation au plus proche des résidents : comité par unité, recueil des remarques au quotidien...

E. Le projet d'action

Il consiste en une démarche de projet dans laquelle **tous les objectifs fixés sont réalisés grâce à la mise en place d'actions concrètes**. On le rencontre notamment dans le monde associatif.

Ainsi, le Secours Populaire organise chaque année cinq types d'actions⁹ :

- le "Don'actions" qui, comme son nom l'indique, consiste à collecter des fonds pour le bon fonctionnement de l'association ;
- le "Printemps de la solidarité mondiale". Présent dans 55 pays, le secours Populaire mène des actions d'urgence et met en place des programmes de développement ;

⁹ www.secourspopulaire.fr.

- la campagne "Vacances". L'association s'engage chaque année pour permettre à tous de partir en vacances ;
- la campagne "Pauvreté-Précarité". Dans les 1 256 permanences d'accueil, de solidarité et relais-santé du Secours populaire, partout en France, les bénévoles assistent au quotidien à l'explosion des demandes d'aides et à l'émergence de nouveaux publics ;
- les "Pères Noël verts". En décembre, vêtus aux couleurs de l'espérance, ils viennent seconder le légendaire Père Noël afin de permettre à tous de vivre la fin d'année dans la dignité.

Voici un aperçu des événements organisés pour la campagne "Pauvreté-Précarité" 2014 :

Les grands rendez-vous de la campagne

Jeudi 11 septembre

Lancement de la campagne « Pauvreté-Précarité 2014 »

Conférence de presse

Acteurs et animateurs de la campagne dévoileront les résultats de cette 8^{ème} édition du baromètre Ipsos-SPF, ainsi que les résultats d'une enquête sur les « ressources disponibles » des personnes aidées par le Secours populaire français. Des personnes aidées apporteront leurs témoignages sur ce paysage de la précarité en France.

En présence de :

- Julien Lauprêtre, président du Secours populaire français,
- Jean-Luc Outin, chercheur au Centre national de la recherche scientifique,
- Jérôme Vignon, président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale,
- Dr Patrick Pelloux, médecin urgentiste, président de l'Association des Médecins Urgentistes de France, parrain de la campagne « Pauvreté-Précarité 2014 »,
- et de personnes aidées par l'association.

Dès 9h, Secours populaire français, 9/11 rue Froissart - 75003 Paris

Jeudi 9 octobre

Colloque national de Santé Publique de l'UFSBD

« La santé des populations précaires et vulnérables »

Organisée par l'Union française pour la santé bucco-dentaire en partenariat avec le Secours populaire, cette rencontre a pour objet l'échange de réflexions et de pratiques autour des thématiques transversales de la santé et de la précarité.

Dès 9h30, Secours populaire français, 9/11 rue Froissart - 75003 Paris

Dimanche 12 octobre

Run & Bike Solidaire

La Fondation FDJ[®] et son partenaire les Etoiles du Sport organisent, pour la troisième édition consécutive, la Run & Bike Solidaire au profit du Secours populaire français. A l'occasion de cette course en binôme, un coéquipier à vélo et l'autre à pied qui devront, ensemble, réaliser une boucle de 10km dans le Parc de Saint-Cloud, chaque kilomètre parcouru pendant la journée sera converti en dons par la Fondation FDJ[®] au profit du Secours populaire français.

Toute la journée, au Domaine national de Saint-Cloud - 92210 Saint-Cloud

Vendredi 17 octobre

Journée internationale du refus de la misère

Initiatives solidaires dans les fédérations du Secours populaire.

Partout en France

F. Le projet d'organisation

Le projet d'organisation consiste en une **démarche de projet appliquée à un réaménagement, à une restructuration, à une construction de service ou de structure.**

Ce peut être par exemple l'aménagement d'un pôle Alzheimer dans un EHPAD, suite notamment à la mise en place du Plan Alzheimer 2008-2012, dont l'objectif était de disposer de 30000 places en EHPAD dotées d'un objectif spécifique¹⁰.

¹⁰ www.plan-alzheimer.gouv.fr.